

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS**

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après qu'elle possède :

Commune de PETIT-CANAL : Lot Agricole en GFA Réforme Foncière

* Lieu-dit «Saint-Julien» - référence cadastrale AC 275 - surface de 6 ha 11 a 05 ca environ - PLU : A - parcelle libre

Commune LE MOULE : Lot Agricole en GFA Réforme Foncière

* Lieu-dit «Boissière» - références cadastrales BE 228 - surface de 1 ha 89 a 68 ca et BE 229 - surface de 2 ha 22 a 35 ca [surface totale : 4 ha 12 a 03 ca environ] - PLU : A - parcelle libre

* Lieu-dit «Route de Douville» - référence cadastrale BE 213 - surface de 2 ha 06 a 32 ca environ - PLU : A - parcelle libre

Commune de SAINTE-ROSE : Lot Agricole [Parcelles destinées à l'agroforesterie]

* Lieu-dit «Bois de Belle Plaine» - référence cadastrale AZ 1552ppF4 - surface de 6 ha 74 a 82 ca environ - PLU : A - parcelle libre bâtie

* Lieu-dit «Bois de Belle Plaine» - référence cadastrale AZ 1603ppP6 - surface de 3 ha 95 a 18 ca environ - PLU : A - parcelle libre bâtie

* Lieu-dit «Bois de Belle Plaine» - référence cadastrale AZ 1603ppP10 - surface de 9 ha 72 a 74 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie

Commune de PETIT-BOURG : Lot Agricole

* Lieu-dit «Route de Tourment Cesarion» - référence cadastrale AC 2072 - surface de 1 ha 38 a 05 ca environ - PLU : A - parcelle libre

Commune LE MOULE : Lot Agricole

* Lieu-dit «Beaumont» - référence cadastrale AK 926ppP1 - surface de 4 ha 15 a 11 ca environ - PLU : A - parcelle libre

Commune de SAINTE-ROSE - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Bois de Belle Plaine» - référence cadastrale AZ 1552ppF3 - surface de 52 a 17 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit «La Boucan» - référence cadastrale BC 582 - surface de 1 a 16 ca environ - PLU : UB - parcelle occupée

* Lieu-dit «Béron» - référence cadastrale BD 584 - surface de 79 ca environ - PLU : UC - parcelle occupée bâtie

Commune LES ABYMES : Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Caduc» - références cadastrales AH 422 - surface de 4 a 41 ca environ, AH 423 - surface de 6 a 31 ca environ, AH 424 - surface de 12 a 34 ca environ, AH 425 - surface de 9 a 48 ca environ, AH 426 - surface de 10 a 31 ca environ, AH 427 - surface de 13 a 31 ca environ, AH 428 - surface de 10 a 02 ca environ, AH 495 - surface de 14 a 49 ca environ, AH 509 - surface de 35 ca environ, AH 510 - surface de 32 ca environ, AH 511pp - surface de 22 a 47 ca environ, AH 516 de 1 a 07 ca environ, AH 518 - surface de 53 ca environ, AH 522 - surface de 1 a 25 ca environ, AH 523pp - surface de 27 a 07 ca environ [surface totale : 1 ha 33 a 73 ca environ] - PLU : UG - parcelles libres - Cession en une seule unité foncière.

* Lieu-dit «Caduc» - référence cadastrale AH 1061 - surface de 74 a 68 ca environ - PLU : UG - parcelle libre

Commune de MORNE-A-L'EAU - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Favrot Davrain» - référence cadastrale BP 279 - surface de 33 a 62 ca environ - PLU : UG - parcelle libre

* Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 79 - surface de 4 a 75 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit «Blain» - référence cadastrale BV 199 - surface de 9 a 47 ca environ - PLU : UBi - parcelle libre

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 425 - surface de 17 a 06 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BT 1033 - surface de 9 a 92 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie

Commune de PETIT-CANAL - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Duval» - référence cadastrale AE 471 - surface de 12 a 47 ca environ - PLU : A - parcelle occupée

Commune LE MOULE - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Acomat» - références cadastrales AK 503 - surface de 10 a 04 ca et AK 504 - surface de 10 a 14 ca [surface totale : 20 a 18 ca environ] - PLU : A/UG - parcelles occupées

Commune de ANSE-BERTRAND - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Fond Rose» - référence cadastrale AK 520 - surface de 97 ca environ - PLU : U2 - parcelle occupée

Pour les lots agricoles en GFA Réforme Foncière et lots agricoles, une fiche de candidature est à retirer et retourner à la SAFER avant le délai ci-après.

A noter que seules les candidatures complètes seront acceptées.

Pour les cessions de biens fonciers, il appartient aux candidats de faire une demande écrite avec une offre de prix hors taxe et de préciser les conditions de paiement.

Lors du dépôt de la candidature, il sera exigé du candidat que la parcelle est faite l'objet d'une visite par confirmation écrite avant toute offre.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature par courrier au plus tard le **Mercredi 30 Novembre 2022** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY CEDEX.

Passé ce délai, les demandes ne seront pas prises en considération.

Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr> et également sur le site de la SAFER <http://www.safer-guadeloupe.com>.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général